

Sporti'Château

Un stage vitaminé



Vacances

— du
14 février
— au
18 février

6 > 7 ans
14 / 02

8 > 9 ans
15 / 02

10 > 14 ans
17 & 18 / 02

Gymnase François Adriaenssens

Inscriptions à l'Espace Famille au 03 23 84 86 86
Informations auprès du service Sport-Santé au 06 18 39 08 92

Sporti'Château

du 14 au 18 février 2022

Qu'est-ce que c'est ?

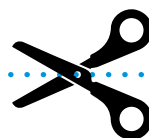
C'est un dispositif mis en place par la Ville de Château-Thierry avec la collaboration des clubs sportifs locaux. Cet événement permet de découvrir et de s'initier à une multitude d'activités sportives (sport collectifs, de raquettes, d'opposition, de nature, ...) avec des éducateurs sportifs qualifiés.

Quand ?

- Le 14 février 2022, de 9h à 16h30 pour les 6-7ans
- Le 15 février 2022 de 9h à 16h30 pour les 8-9 ans
- Du 17 au 18 février 2022, de 9h à 16h30 pour les 10-14 ans

Où ?

Au gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat, 02400 Château-Thierry



Formulaire d'inscription

À retourner à l'Espace Famille, 16 place de l'Hôtel de Ville, 02400 Château-Thierry

Madame, Monsieur :

Tél. du domicile : Tél. travail :

Portable(s) des parents : Autres contacts :

Adresse complète : École :

E-mail :

J'autorise mon enfant (nom, prénom) : né(e) le :

à participer aux activités ainsi qu'aux déplacements organisés dans ce cadre. La Ville de Château-Thierry a l'obligation de vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » et « Individuelle accidents corporels » pour votre enfant lors de sa participation.

J'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccinations. Si besoin, je liste les problèmes de santé de mon enfant (allergies, traitement médical...) :

J'atteste que mon enfant est non-nageur.
Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'organisation à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

J'autorise la Ville de Château-Thierry à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans contrepartie financière. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez le signaler par courrier.

Date et signature du responsable légal